



DDI

DDT(M) - DDETS - DDETSPP - DDPP



Déclaration liminaire UNSA CSAR des DDI du 4 Février 2025

Monsieur le Président du CSAR des DDI,
Madame la DRH du MI,
Mesdames, Messieurs,
Chers collègues,

Au-delà d'un contexte institutionnel instable depuis plusieurs mois, la situation budgétaire fait que les DDI sont encore une fois victimes de choix qui restreignent leurs moyens de fonctionnement tant d'un point de vue humain que budgétaire.

Les baisses drastiques de moyens et parfois d'effectifs, accompagnées de propos inappropriés de nos gouvernants ou encore de décisions du fait du prince, ne permettent pas aux agents d'assurer pleinement leurs missions dans des conditions de sécurité et de travail satisfaisantes.

Demander toujours davantage sans reconnaissance de l'investissement quotidien des agents et en supprimant toujours plus de moyens est insupportable. L'UNSA vous demande de faire cesser ces politiques désastreuses menées en direction des DDI qui continuent de demeurer les parents pauvres de l'ATE. Les DDI ne doivent pas être une variable d'ajustement des moyens budgétaires du MI à destination de l'ATE.

Pour accroître cette note salée, les agents publics continuent d'être ciblés pour contribuer à la réduction des déficits, au mépris de leur travail et de leur engagement pour des services publics essentiels.

L'UNSA revendique donc l'octroi de moyens humains et budgétaires suffisants et permettant de renforcer nos DDI afin que les agents puissent assurer pleinement leurs missions de service public dans un climat serein.

Concernant l'ordre du jour de ce CSAR, nous reviendrons en séance sur chaque point mais nous tenons à souligner que sur le sujet de l'accord télétravail du 19 février 2024, l'UNSA considère que la présentation doit être limitée à un simple point d'information, car les discussions sur sa mise en œuvre doivent se dérouler au sein du comité de suivi de cet accord.

En conséquence, l'UNSA exige la mise en place du comité de suivi prévu par l'accord et demande une 1^{ère} date pour sa planification au cours de ce 1^{er} semestre 2025.

Concernant le point relatif aux plans d'action des SGCD, l'UNSA s'exprimera tout particulièrement sur ce sujet en séance mais l'UNSA dénonce le repositionnement envisagé des référents de proximité, alors même que le récent baromètre social se traduit par une baisse de 18% de l'accompagnement RH de proximité par rapport à 2020 où une majorité d'agents expriment ainsi ce besoin de proximité.

Enfin, suite au CSAR des DDI du 13 novembre 2024, l'UNSA attendait votre transmission sur la synthèse des rencontres ATE, sur laquelle vous vous étiez engagé oralement. L'UNSA sera attentive aux suites que vous entendez donner à ces rencontres alors que l'exercice n'a pas été conduit selon les engagements pris.

L'UNSA vous remercie de votre attention.



UNSA Fonction Publique, 21 rue Jules Ferry, 93177 Bagnolet CEDEX
01 48 18 88 29 - unsa-fp@unsa.org - www.unsa-fp@unsa.org

